

LA FORMATION ACCOMPAGNÉE

Guide pratique de mise en oeuvre



" LA FORMATION ACCOMPAGNÉE, C'EST QUOI ? "

C'est un accompagnement médico-social délivré par un Centre de Réadaptation Professionnelle (CRP) à une personne demandeuse d'emploi et en situation de handicap pour suivre une formation qualifiante financée par la Région Normandie.

UN CONTACT UNIQUE

**Cellule de la coordination
formation accompagnée**

formation.accompagnee.
normandie@gmail.com

02 44 76 49 66

Quand orienter une personne vers un parcours de formation accompagnée ?

1

Du fait de son handicap, un accompagnement médico-social de la personne est nécessaire pour qu'elle puisse suivre une formation qualifiante de droit commun.

2

La personne a une RQTH* et une orientation professionnelle marché du travail en cours de droit.

3

Son projet professionnel est validé (adéquation homme projet, périodes de stage concluantes, mises en situation professionnelle...).

5

La personne est éligible aux dispositifs de formation qualifiante financés par la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>)



4

Le personne a identifié une formation qualifiante et ses capacités d'apprentissage sont validées.

DEMANDE DE FORMATION ACCOMPAGNÉE

Dépôt de dossier

La personne est accompagnée par la structure d'accueil (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, ESMS...) ou l'organisme de formation intervenant sur le volet orientation, pour déposer un dossier auprès de la MDPH*/MDA* demandant la mise

en place d'un parcours de formation adaptée à ses besoins.

Elle joint à sa demande tous les documents en sa possession argumentant celle-ci.

MDPH/MDA

ANALYSE DE LA DEMANDE

Notification CDAPH* formation accompagnée

La MDPH*/MDA* mobilise son équipe pluridisciplinaire pour recueillir les éléments d'évaluation nécessaires. Elle mobilise ou non la Formation Accompagnée et établit le plan personnalisé de compensation (PPC*).

Notification

Le PPC* est soumis pour décision à la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH*). Une notification « formation accompagnée » est adressée à la personne.

DÉFINITION DES MOYENS DE COMPENSATION

Évolution des besoins et attentes de la personne

La cellule de coordination de la formation accompagnée organise l'accueil de la personne. Si besoin, elle l'appuie pour identifier le(s) organisme(s) de droit commun proposant la formation repérée. Un référent est désigné pour mettre en place l'accompagnement pendant la formation. Les moyens de compensation nécessaires sont précisés pour favoriser la réussite du parcours :

- **Volet social** : évaluations spécifiques (contextualisation de l'accompagnement en matière d'hébergement et de déplacements...)
- **Plan pédagogique (en lien avec l'organisme de formation)** : définition des adaptations à mettre en place pendant la formation (outils et supports spécifiques, intensité, durée...)
- **Plan médical** : mise en œuvre des moyens de compensation nécessaires à partir d'évaluations médicales et paramédicales (ergothérapie, psychologique, somatique...) et inscription de la personne dans un réseau de santé de proximité.

POSITIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'organisme de formation organise le positionnement pédagogique de la personne. Le CRP se met en lien avec celui-ci

afin d'appuyer le candidat le cas échéant sur le déroulement dans de bonnes conditions (préparation, adaptation...).

SÉLECTION DES CANDIDATS

Résultat de la commission de recrutement

Sur la base des résultats du positionnement pédagogique, l'organisme de formation procède, avec ses partenaires, à la sélection des candidats selon les critères définis par la Région.

- **Situation 1 :**

Le candidat n'est pas retenu sur l'action

Le conseiller en charge de l'accompagnement (Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale) prend le relais et se charge du suivi du demandeur d'emploi pour mettre en place les préconisations.

Suite à la mise en place de ce plan d'action, le candidat pourra se positionner à nouveau sur l'action de formation visée.

- **Situation 2 :**

Le candidat est retenu sur l'action

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Un processus d'intégration dans la formation est engagé par le CRP* et l'Organisme de formation :

- L'organisme de formation met en œuvre le parcours de formation
- Le CRP* met en œuvre des moyens de compensation personnalisés et adaptables en fonction de la formation choisie :
 - > Intervention d'experts en amont et pendant la formation

> Travail en lien avec le réseau d'experts de proximité du stagiaire et/ou de l'organisme de formation

- Le CRP* assure auprès des équipes de l'organisme de formation un accompagnement inclusif du stagiaire, avec explication des aménagements requis
- L'organisme de formation gère le suivi et les ajustements du parcours en lien avec le CRP* sur le volet médico-social
- Le CRP participe aux bilans d'étape du parcours de formation organisés par l'organisme de formation

DÉFINITION DU PROGRAMME DE FORMATION

Le CRP*, l'organisme de formation qualifiant et le stagiaire travaillent ensemble pour construire le plan d'accompagnement personnalisé pour la formation.

Ce projet comprend le plan de formation individuel construit par l'organisme de formation et les moyens de compensation à mettre en œuvre

sur les champs social et santé, afin d'optimiser les chances de réussite du parcours de formation.

Le plan personnalisé d'accompagnement est intégré à la convention tripartite stagiaire / Organisme de Formation / CRP*. Une copie est communiquée par le CRP* aux MDPH* / MDA*.

PRÉPARATION À LA SORTIE DE FORMATION

Le CRP* et l'organisme de formation assurent un passage de relais vers les

opérateurs de l'emploi et/ou médico-sociaux.

LEXIQUE

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CRP : Centre de réadaptation professionnelle

MDA : Maison départementale de l'autonomie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

PPC : Plan personnalisé de compensation

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de travailleur handicapé

UN CONTACT UNIQUE

**Cellule de la coordination
formation accompagnée**

formation.accompagnee.
normandie@gmail.com

02 44 76 49 66

